

La Belgique parvient-elle à mettre le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI à l'ordre du jour de l'UIP?

Lors de la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Pétersbourg (14-18 octobre 2017), la délégation belge a proposé, à l'initiative de la députée Sabien Lahaye-Battheu, que la commission Démocratie et droits de l'homme tienne un débat à la prochaine Assemblée à Genève (24-28 mars 2018) sur le thème : « Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI ».

Le sujet n'a jamais été discuté à l'UIP et est très sensible dans de nombreux pays membres de l'organisation. C'est pourquoi la délégation belge n'a délibérément pas cherché à faire adopter une résolution sur ce thème. Une telle résolution serait en effet soumise à l'approbation de l'Assemblée plénière et deviendrait une position officielle de l'UIP. Par prudence, la délégation belge a uniquement proposé un échange de vues ou une table ronde en commission, sans conclusions ni texte à adopter.



Au bureau de la commission – qui fait des recommandations sur l'ordre du jour des prochaines réunions de la commission, sur base des suggestions des membres – la proposition belge a rencontré une opposition marquée. Néanmoins, elle a finalement été transmise à la commission, grâce au soutien vigoureux de sa présidente de l'époque, Mme Tshireletso du Botswana. Beaucoup ont été étonnés que personne n'ait pris la parole en commission pour rejeter la

proposition, laquelle a donc été approuvée par consensus. À la suggestion du Canada, le libellé du thème a été légèrement modifié (ajout des mots « identité de genre » après les mots « discriminations basées sur l'orientation sexuelle ») :

Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI
--

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée de Saint-Pétersbourg, ceux qui étaient opposés à la proposition sont toutefois revenus à la charge. Au moment où la présidente de la Commission de la démocratie et des droits de l'homme rendait compte des travaux de la commission et mentionnait entre autres les décisions que la commission avait prises concernant l'ordre du jour de sa prochaine réunion, un véritable tollé s'est déclenché. Un certain nombre de délégations, surtout du Groupe arabe et du Groupe africain, ont vigoureusement rejeté la proposition et n'ont pas lésiné sur les déclarations dénigrantes au sujet des personnes LGBTI et sur les insultes, entre autres à l'égard de la présidente de commission. Le président de l'UIP de l'époque, M. Saber

Chowdhury (Bangladesh), est intervenu pour attirer l'attention des délégués sur le fait qu'en vertu de leur statut de parlementaires, ils étaient censés pouvoir parler de tous les sujets, aussi difficiles ou délicats soient-ils, et ce, dans un climat de respect mutuel. Compte tenu du désaccord existant sur la proposition, l'Assemblée a néanmoins décidé de la renvoyer à la commission pour un examen plus approfondi.



La proposition précédemment approuvée a donc été remise en question à la Commission de la démocratie et des droits de l'homme lors de la 138^e Assemblée à Genève. Ayant soumis la proposition initiale, la Belgique a été la première à prendre la parole. Mme Lahaye-Battheu a présenté une fois de plus la proposition (lire [ici](#) le texte de son discours). Ensuite, 28 délégations de tous les groupes géopolitiques ont exprimé leur point de vue quant à savoir si la commission devait tenir une réunion-débat sur ce sujet ou non. Les avis étaient partagés mais le débat s'est déroulé calmement et sans incidents.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la commission a voté sur la proposition par appel nominal des délégations (aux commissions de l'UIP, chaque délégation a 1 voix). La proposition a été adoptée par 31 voix contre 24.

La décision de la commission a de nouveau été contestée à l'Assemblée. Les opposants à la proposition (entre autres la présidente du parlement de l'Ouganda, Mme Kadaga) ont une fois de plus demandé que l'Assemblée, en tant qu'organe suprême de l'UIP, révoque la décision de la commission.

Le sénateur Gryffroy a pris la parole au nom de la délégation belge et a argumenté qu'en vertu de leur règlement, les commissions sont habilitées à déterminer leur propre ordre du jour, à l'exception des points qui y sont inscrits par l'Assemblée ou le Conseil directeur. Le consentement de l'Assemblée pour tenir le débat en question n'est donc pas requis, étant donné que celui-ci n'aboutira pas à une résolution. D'autres délégations se sont exprimées de la même manière.



Vu l'heure tardive, il n'y avait plus de quorum à l'Assemblée, de sorte qu'aucune décision n'a pu être prise, ni sur la question réglementaire soulevée par M. Gryffroy, ni sur le fond. La question est donc à nouveau reportée à la prochaine Assemblée (14-18 octobre 2018). A supposer que l'Assemblée s'estime compétente pour retirer le point de l'ordre du jour de la commission, va-t-elle se prononcer sur ce retrait par un vote ? En d'autres termes, va-t-elle voter sur la question de savoir si un sujet spécifique relevant du domaine des droits de l'homme (car telle est la proposition) est à sa place, ou non, dans sa commission Démocratie et droits de l'homme ?